

Barème de redevances ENplus Suisse

Pour l'attribution du certificat ainsi que pour les droits d'utilisation du label le système de certification ENplus engendre les frais suivants:

	PRODUCTEUR	
Validité du certificat: 1 année civile	CHF,	sans TVA
Frais de base: Traitement de la demande de certification	900.00	an
Alimentation fonds aides juridiques: pour le traitement des cas d'abus	100.00	an
Frais d'utilisation label ENplus: sur production annuelle ½ de suite après demande de certification (base pronostique annuel indiqué) Décompte finale: quantité effective annoncée pendant un an, déduction faite du montant payé à l'avance	0.12	tonne
Décompte final: quantité effective annoncée pendant 1 an, montant payé à l'avance déduit des montants payés à l'avance		

	DISTRIBUTEUR	
Validité du certificat: 1 année civile	CHF,	sans TVA
Frais de base: Traitement de la demande de certification	900.00	an
Alimentation fonds aides juridiques: pour le traitement des cas d'abus	100.00	an
Frais d'utilisation label ENplus: sur vente annuelle ½ de suite après demande de certification (base pronostique annuel indiqué) Décompte finale: quantité effective annoncée pendant un an, déduction faite du montant payé à l'avance	0.12	tonne

	PRESTATAIRE DE SERVICES	
Validité du certificat: 1 année civile	CHF,	sans TVA
Frais de base: Traitement de la demande de certification	900.00	an
Alimentation fonds aides juridiques: pour le traitement des cas d'abus	100.00	an
Frais d'utilisation label ENplus: redevance annuelle	1000.00	an

CONDITIONS

Validité	Dès 1er août 2015
Facturation	Par proPellets.ch
Payement	30 jours net, date de facture
Frais supplémentaires	<p>Tous autres services nécessaires pour la certification dans le cadre d'examens préliminaires ou de contrôle (audits) sont à régler directement avec le bureau de vérification sélectionné.</p> <p>Il vaut de même pour les frais résultant des examens par des laboratoires d'essai.</p>
Retraite demande de certification	Que les frais d'utilisation déjà payé à proPellets.ch (base pronostique annuel indiqué) sont remboursés.